



STÉPHANE MEUNIER RÉÉLU À LA PRÉSIDENTENCE DU SEDJ

Les élections du Syndicat des Entraîneurs, Drivers et Jockeys de Trot (SEDJ) se sont finalisées il y a quelques jours. Stéphane Meunier a été réélu président et est entouré d'un Bureau largement remanié dont voici la nouvelle composition :

- Président (réélu) : Stéphane Meunier
- Vice-président(e)s : Anne-Francoise Donati Marcillac, Franck Marty, Jérémy Koubiche et Bruno Muel
- Secrétaire : Jean-Philippe Ducher
- Trésorier : Emmanuel Devenne

Au moment de commencer ce nouveau mandat, Stéphane Meunier insiste sur l'importance des missions de représentation du SEDJ qui sont vastes et englobent plusieurs niveaux d'interventions. Il y a d'abord le rôle d'interlocuteur des acteurs publics et de ses diverses émanations : "Nous avons un mandat de représentation nationale de nos professions du trot. On les représente, sous l'angle des employeurs, vis-à-vis de l'Etat et des organismes liés à la filière comme les Conseils des chevaux, l'Afasec et bien d'autres. Nous représentons les employeurs dans la convention collective qui nous concerne. Le SEDJ participe aux démarches de rapprochement des branches et est considéré d'utilité publique. On a un mandat national vis-à-vis du Ministère public qui, s'il a besoin d'informations sur nos professions, nous consulte à la fois en tant que représentants et experts. Il y quelques jours encore, nous avons travaillé sur le certificat de détention des équidés en pointant les incohérences générées par la notion de bien-être animal avec les exercices de nos professions."

**LES GRANDS DÉFIS À RELEVER
POUR L'AVENIR TOURNENT
AUTOUR DU BIEN-ÊTRE ANIMAL**



Ce rôle est éminemment fondamental dans un moment d'évolution des pratiques nées notamment de pressions nouvelles et massives d'acteurs extérieurs au domaine équin. "Les grands défis qui s'ouvrent à nous dans les années à venir sont ces notions de bien-être animal qui sont très importantes mais à la fois potentiellement préjudiciables pour nos métiers si elles sont mal imaginées et élaborées. Une loi mal faite pourrait un jour mettre en péril nos professions."

Parmi les dossiers prioritaires du SEDJ, il y a aussi bien sûr le retour de l'application de la TVA à taux réduit à la filière cheval. Ce "serpent de mer" de la filière cheval depuis quelques années vient encore de connaître un énième rebondissement avec l'abandon de l'amendement (qui autorisait le retour attendu de la TVA à taux réduit) par le gouvernement dans le cadre de l'adoption du budget 2023 par la procédure de l'article 49.3. "Ce dossier n'est pas fini. On a perdu une bataille mais pas la guerre. On subit de plein fouet les contraintes budgétaires. Quand on prend du recul, il y a une certaine logique, malheureusement, à ce que notre filière ne soit pas dans les priorités de l'Etat pour une baisse de fiscalité. Quand on voit qu'on ne baisse pas la TVA sur des produits de première nécessité ou des carburants, on se rend compte que le contexte est contre nous. Tout le travail que nous avons produit depuis des années et notamment lors des derniers mois n'est pas perdu. Notre démarche a presque abouti et nous continuons à travailler sur ce dossier crucial pour notre filière."

Il faut encore ajouter que le SEDJ est un interlocuteur de premier rang et permanent de la société mère LeTROT. Stéphane Meunier développe sur ce point : "Depuis ma réélection, j'ai eu une réunion avec Patrick David qui en première ligne sur les finances à la SECF. Il a bien souligné qu'il était indispensable que les associations socioprofessionnelles s'investissent au sein de la filière. Il faut bien que les professionnels comprennent que nous ne sommes pas un syndicat partisan, vindicatif envers untel ou untel et en position d'opposition avec LeTROT par exemple. On est là pour dire ce qui est bien ou pas bien pour les professions que nous représentons. Et c'est bien sûr très, très important." ■

